



NOTE DE CADRAGE

PROLONGATION

APPEL À PROJETS

Compétence Jeunesse CAH 2021

OBJET

Dans le cadre de sa compétence jeunesse intitulée **“Coordination, accompagnement et animation d’actions en faveur de la jeunesse”**, la Communauté d’Agglomération de Haguenau (CAH) a élaboré son **Projet Territorial de [et pour] la Jeunesse (PTJ)** à destination des jeunes de 11 à 16 ans de l’ensemble de son territoire.

Ainsi le PTJ, fruit de la réflexion menée en concertation avec les élus du territoire, les acteurs de la jeunesse et les jeunes, comporte **3 axes prioritaires d’intervention**, [cf document annexé].

Afin de répondre aux objectifs de ce PTJ, un appel à projet est proposé aux structures associatives du territoire de la CAH dans le but d’élaborer **des actions concrètes et innovantes à destination des jeunes**.

PUBLIC CIBLE

L’appel à projets vise les jeunes de 11 à 16 ans de l’ensemble du territoire de la CAH.

NATURE DES PROJETS ATTENDUS

Une priorité sera donnée aux projets permettant :

- d’améliorer la connaissance par les jeunes de ce qui existe pour eux
- aux jeunes d’être acteurs sur le territoire
- de valoriser l’engagement

DURÉE DU PROJET

Le projet devra être réalisé entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021.

NOUVEAU CALENDRIER

Lundi 7 septembre 2020 :
lancement de l’appel à projets

Lundi 21 décembre 2020 :
date limite de retour des dossiers

Janvier 2021 :
présentation de vos projets à la commission Animations Jeunesse

1er trimestre 2021 :
délibération du Conseil d’Agglomération

ÉTUDE DE PROJETS

La recevabilité des projets se fera sur la base des critères d'éligibilités suivants :

- **La conformité du dossier** en fonction de la présente note de cadrage
- **La désignation** uniquement par l'association des jeunes participants aux actions de 11 à 16 ans, du territoire
- **La qualité du projet et son originalité**
- Les projets devront :

- S'inscrire dans les axes prioritaires et les objectifs du PTJ
- Etre cohérence avec les autres actions développées sur le territoire
- Etre élaborés de façon coordonnée et articulée
- Avoir une portée territoriale la plus pertinente possible
- Impliquer les jeunes du territoire dès la conception du projet
- Tenir compte de la situation sanitaire

Les dossiers devront être déposés au plus tard le 21 décembre 2020

- Soit par courriel : alexandre.nehlig@agglo-haguenau.fr
- Soit par voie postale : Direction de la jeunesse et des sports – 1 Marché aux Poissons – 67500 HAGUENAU

Il pourra être joint au dossier de demande de subvention, tout autre élément qu'il sera jugé utile et pertinent (*calendrier prévisionnel, justificatifs des financements, présentation des partenaires etc...*). **Les dossiers incomplets ou réceptionnés après la date limite ne seront pas examinés.**

CONDITIONS DE FINANCEMENT

Tous les projets présentés dans le cadre du PTJ devront être validés par les élus de la **commission animations-jeunesse** puis votés par le **Conseil d'Agglomération**. Une diversité des co-financeurs et la mobilisation de dispositifs de droit commun devront être recherchés.

ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION

Une fois le projet validé et financé, l'association s'engage à mettre en œuvre le projet tel que présenté à la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Les porteurs de projets s'engagent à ce que le logo de la Communauté d'Agglomération (*téléchargeable sur www.agglo-haguenau.fr*), soit présent sur les documents informatifs ou promotionnels, en respectant sa charte graphique.



Les porteurs de projets devront accepter que les supports de communication soient rendus publics.

CONTACT

Alexandre NEHLIG

Directeur de la Jeunesse
et des Sports

**Direction de la Jeunesse
et des Sports**

1, Marché aux Poissons
67500 HAGUENAU

**Tel : 03.88.05.22.75
06.24.17.15.39**

Courriel :

alexandre.nehlig@
agglo-haguenau.fr

Site internet :

www.agglo-haguenau.fr